

À quelles activités professionnelles ouvrent les écoles supérieures d'art ?

Délivrant des diplômes reconnus au grade de Licence et de Master, les écoles supérieures d'art et de design ouvrent à de multiples champs professionnels. Outre les activités d'artiste plasticien ou de créateur indépendant, un grand nombre de métiers nécessitent la polyvalence de compétences qu'apporte ce cursus dans les secteurs des arts visuels, de la communication, du design, du spectacle, mais également dans les champs de l'enseignement, de la médiation culturelle et plus largement dans le domaine des industries créatives et culturelles.

Quels droits de scolarité ?

Les droits de scolarité varient selon les classes préparatoires de 250 € à un peu plus de 2 000 € pour l'année. Une partie du matériel est fournie par les écoles.

L'APPÉA reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Fondation d'entreprise Culture & Diversité. L'APPÉA est partenaire de l'ANDÉA - Association Nationale des Écoles supérieures d'Art - et membre du CIPAC.



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

www.appea.fr

A P

ASSOCIATION
NATIONALE
DES PRÉPAS
PUBLIQUES
AUX ÉCOLES
SUPÉRIEURES
D'ART

P É

Le réseau
des prépas
publiques

A

www.appea.fr

Qu'est-ce que l'APPÉA ?

L'APPÉA, Association nationale des Prépas Publiques aux Écoles supérieures d'Art, créée en 2008, rassemble des écoles d'art réparties sur l'ensemble du territoire français autour d'une charte de qualité élaborée en concertation avec le ministère de la Culture.

Qu'est-ce qu'une prépa aux écoles supérieures d'art ?

Les classes préparatoires publiques accompagnent, après le bac, les élèves qui souhaitent intégrer l'une des 45 écoles supérieures d'art et de design françaises ou l'une de leurs homologues européennes. Elles leur permettent de découvrir les spécificités de ces écoles et les aident à préciser leur orientation selon leurs aptitudes et leur projet professionnel. En dialogue permanent avec les artistes, designers, critiques et historiens d'art qui composent les équipes pédagogiques, les étudiants peuvent évaluer et développer leur motivation, leur curiosité et leurs capacités. L'enseignement est ouvert à la diversité des pratiques artistiques telles qu'elles s'inscrivent aujourd'hui dans le large éventail des métiers de la création.

C'est un cursus d'une année scolaire, de septembre à mai, adapté au rythme des concours. C'est un temps d'immersion dans le champ de la création à raison de 25 à 35 heures de cours et d'ateliers par semaine. Dans une classe prépa de l'APPÉA, un étudiant peut bénéficier des bourses, de la sécurité sociale et des logements du CROUS.

Que fait-on en prépa «art» ?

Les classes préparatoires proposent un enseignement des arts plastiques et visuels à la fois pratique, théorique et technique ancré dans une culture d'atelier. Il s'appuie sur les disciplines traditionnelles (dessin, couleur, peinture, sculpture) autant que sur celles qui sont liées au traitement de l'image et du son et à l'usage des outils numériques comme la photographie, la vidéo, l'animation. Le design, l'architecture ou les pratiques relevant du domaine de la scène (scénographie, performance) sont également abordés.

L'ouverture aux cultures et aux formes de création contemporaines fait partie des enjeux de l'année. Elle se traduit notamment par des visites d'expositions, des cycles de conférences, des workshops, des voyages d'études, etc. Conciliant dynamique collective et suivi individuel, les classes préparatoires permettent aux étudiants de développer singularité et créativité tout en leur donnant les moyens de s'approprier un large spectre de langages artistiques. Chacun constitue ainsi un corpus diversifié de travaux personnels qui lui sera demandé lors des concours d'entrée aux écoles supérieures d'art.

Comment accéder à une prépa publique ?

Les classes préparatoires de l'APPÉA sont accessibles après le bac suite à une épreuve d'admissibilité et/ou un entretien de sélection centré sur les premières expérimentations et sur les motivations du candidat. Tous les types de bacs sont acceptés. Les notes du bac et le livret scolaire ne sont pas pris en compte. L'inscription aux épreuves de sélection s'effectue hors Parcoursup.